



Petits enfants en matiere d'héritage

Par **panasonic**, le 10/07/2011 à 17:58

Bonjour,
une mere a un enfant issu d'un premier mariage.cette même mère se remarie, mais le nouveau mari ne reconnait pas l'enfant officielement tout en vivant sous son toit. Ce même enfant decede en ayant un enfant. a la mort du mari qu'en est il pour ce petit enfant d'un enfant non reconnu ?
merci de votre collaboration
pana

Par **amajuris**, le 10/07/2011 à 18:13

bjr,
l'enfant né d'un premier mariage a donc déjà une filiation paternelle établie donc il ne peut pas être reconnu par un autre homme..
il n'y a donc juridiquement aucun lien entre cet enfant et le mari de sa mère.
donc si le mari de cette dame décède, son petit fils n'est pas héritier de cet homme qui n'a aucun lien juridique avec lui.
cdt

Par **mimi493**, le 10/07/2011 à 18:34

Comme le dit la réponse précédente, le petit-enfant de l'épouse n'a aucun droit de succession envers son beau-grand-père (il aurait fallu que l'époux adopte simplement l'enfant de sa

femme)

Par contre, l'épouse va hériter (et sera la seule héritière si le conjoint décédé n'a ni enfant, ni parent) et ensuite, le petit-enfant héritera de sa grand-mère

Par **panasonic**, le **10/07/2011 à 18:44**

merci de vos réponses, mais je crois que j'ai oublié un gros détail, la mere s'etait remariée car le père de l'enfant était décédé.
merci de votre réponse
pana

Par **amajuris**, le **10/07/2011 à 19:51**

cela ne change rien au lien de parenté.
l'enfant a hérité de son père décédé.
il héritera par représentation de sa grand mère à la place de son père.
cdt

Par **mimi493**, le **10/07/2011 à 20:42**

[citation]merci de vos réponses, mais je crois que j'ai oublié un gros détail, la mere s'etait remariée car le père de l'enfant était décédé. [/citation] et le nouveau mari de la mère n'a pas voulu adopter l'enfant de son épouse, c'est donc bien un choix du beau-père que l'enfant de sa conjointe n'hérite pas de lui

Par **panasonic**, le **11/07/2011 à 09:05**

merci beaucoup
pana